Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260605-DEL_2026_057-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_057

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Christine COLAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Vendredi 29 mai 2026

Présents : 22
Mme Christine COLAS, M. Alain BARBÉ, Mme Hélène REUX, M. Clément LE RICOUSSE, Mme Marie-Laure DAVY, M. Patrice BEDEL, M. Philippe RENAULT, Mme Muriel ROLLAND, Mme Valérie HOMO, M. Mickaël CHALMEL, M. Jacques ERTLÉ, Mme Virginie HERVÉ, Mme Sabine NIEL (arrivée à 19h45), Mme Nadège GUINEHEUX, M. Paul BONDOT, Mme Claire LHOTELLIER, M. David MACÉ, Mme Morgane GOUES, Mme Pauline PAGEOT, Mme Fabienne DERONDIER, M. Dylan LEMOINE, M. Emmanuel GOMEZ

Absents représentés : 7
Mme Maryline DUFÉE a donné pouvoir à Mme Marie-Laure DAVY
Mme Marie-Paule DAHIREL a donné pouvoir à M. Alain BARBÉ
M. Samuel MARTINEAU a donné pouvoir à M. Patrice BEDEL
M. Benjamin LE GONIDEC a donné pouvoir Mme Christine COLAS
M. Nicolas MACAIGNE a donné pouvoir à Mme Virginie HERVÉ
Mme Patricia VEYRIES a donné pouvoir à Mme Morgane GOUES
M. Jean-Michel GOIZET a donné pouvoir à M. David MACÉ

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
Mme Fabienne DERONDIER

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260605-DEL_2026_057-DE

1- SENATORIALES – ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

Rapporteur : Mme Christine COLAS, Maire

Le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs a été publié mercredi 22 avril 2026 au Journal officiel (joint en annexe de la convocation).

Il fixe au dimanche 27 septembre 2026 l'élection des sénateurs et convoque les conseils municipaux le vendredi 5 juin 2026 pour procéder à la désignation de leurs délégués et suppléants qui constitueront le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs. Il est rappelé que cette date du 5 juin 2026 revêt un caractère impératif et que cette réunion du conseil municipal ne saurait pas plus être anticipée que différée (toute élection programmée antérieurement ou postérieurement à la date du 5 juin 2026 serait irrégulière).

En l'absence de quorum, une seconde réunion devra impérativement être organisée le mardi 9 juin 2026.

Chaque conseiller municipal ne peut être titulaire que d'un seul pouvoir.

L'arrêté préfectoral n°35-2026-05-18-00001 du 18 mai 2026 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués, délégués supplémentaires et de suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des sénateurs d'Ille-et-Vilaine le 27 septembre 2026, a été transmis aux membres du conseil municipal.

Il est rappelé que le nombre de délégués varie selon le seuil de population municipale de la commune.
Pour Pleurtuit, et conformément à l'arrêté préfectoral n°35-2026-05-18-00001 du 18 mai 2026, le nombre de délégués et de suppléants est le suivant :

- 15 délégués titulaires
- 5 délégués suppléants

De plus, dans **les communes de plus de 1.000 habitants**, les délégués (ou délégués supplémentaires pour- les communes de plus de 30 000 hbts) et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste paritaire suivant le système de la **représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne** sans panachage ni vote préférentiel. Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle que déposée auprès du maire, les premiers étant délégués (ou délégués supplémentaires pour les communes de plus de 30000 hbts) et les suivants suppléants.

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260605-DEL_2026_057-DE

Vu l'avis de la commission « Projets structurants - Personnel communal – Sécurité – Intercommunalité - Vie associative » du 26 mai 2026 ;

Le bureau électoral est présidé par le Maire.

Il comprend en outre :

- Les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin :
  - M. Alain BARBÉ
  - Mme Fabienne DERONDIER
- Les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin :
  - Mme Claire LHOTELLIER
  - M. Dylan LEMOINE

Une seule liste a été déposée : Liste PLEURTUIT

NOM	**PRENOM**
COLAS	Christine
ERTLÉ	Jacques
DAVY	Marie-Laure
LE RICOUSSE	Clément
DUFÉE	Maryline
BEDEL	Patrice
HERVÉ	Virginie
BARBÉ	Alain
ROLLAND	Muriel
BONDOT	Paul
REUX	Hélène
LEMOINE	Dylan
GOUES	Morgane
GOMEZ	Emmanuel
PAGEOT	Pauline
CHALMEL	Mickaël
LHOTELLIER	Claire

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260605-DEL_2026_057-DE

MARTINEAU	Samuel
VEYRIES	Patricia
RENAULT	Philippe

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

***Élection des délégués* titulaires**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 29

Madame le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste PLEURTUIT : 15 sièges de titulaires

Élection des délégués suppléants

Madame le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste PLEURTUIT : 5 sièges de suppléants

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christine COLAS

Le secrétaire de séance,
Fabienne DERONDIER